



**HAL**  
open science

## La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire

Bernard Romagnan

► **To cite this version:**

Bernard Romagnan. La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire. Freinet, Pays des Maures, 2002, 3, pp.3-19. hal-02919052

**HAL Id: hal-02919052**

**<https://hal.science/hal-02919052>**

Submitted on 21 Aug 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

ROMAGNAN Bernard, «La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire»,  
*Freinet-Pays des Maures*, n°3, 2002, p. 3-19.

# Freinet

# Pays des Maures

2002



Invalide

# Freinet

# Pays des Maures

---

2002

## n° 3 - sommaire

	page
• <b>La chapelle Saint-Jean de la Garde Freinet</b> <i>Elisabeth Sauze</i> .....	1
• <b>La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire</b> <i>Bernard Romagnan</i> .....	9
• <b>Datations nouvelles des édifices religieux de Saint-Tropez</b> <i>Bernard Romagnan</i> .....	21
• <b>Quand un village se met en scène : l'arrivée de saint Martin et de saint Pierre</b> au Plan-de-la-Tour sous la Restauration <i>Albert Giraud</i> .....	33
• <b>Le daguerréotype de la Garde-Freinet, entre tradition et modernité</b> <i>Carole Yver</i> .....	49
• <b>A la rencontre d'une garnison au siècle des Lumières,</b> Les invalides de la citadelle de Saint-Tropez <i>Laurence Couillault-Pavlidis et Laurent Pavlidis</i> .....	55
• <b>Du sardinal au trémail, évolution de la pêche artisanale à Saint-Tropez</b> <i>Eric Vieux</i> .....	79
• <b>Coup de chapeau à Alfred MAX et Pierre FONCIN</b> <i>René Farge</i> .....	95
• <b>L'art du foudrier</b> <i>Nathalie Leydier</i> .....	99

REVUE DE L' ASSOCIATION  
POUR LA RECHERCHE DE L'HISTOIRE DU FREINET

ISBN 2-9519552-0-0

EAN 9782951955202

# La chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire<sup>1</sup>

---

*Longtemps avant de devenir une commune, Cavalaire fut habitée<sup>2</sup>. Son sol garde, en divers endroits, de menus vestiges des anciennes occupations. Les archives aussi en conservent des témoignages, d'autant plus précieux que les constructions et les aménagements contemporains ont presque tout effacé. Les hasards de la recherche m'ont ainsi permis de découvrir quelques textes relatifs à la chapelle Notre-Dame, qui servit durant près de deux siècles de paroisse annexe et dont les ruines étaient encore visibles en 1940...*



- Carte postale du début du siècle - Ruine de la chapelle, à gauche (coll. de M. Bernardi)-

---

1. Laurent Pavlidis, Colette Peirugues et Elisabeth Sauze ont largement contribué à la rédaction de cet article. Qu'ils en soient remerciés.

2. Le quartier de Cavalaire faisait partie du terroir de Gassin. Cavalaire ne devint une commune à part entière qu'en 1928.

Lieu de mouillage fréquenté depuis la Protohistoire jusque vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la baie de Cavalaire perdit l'essentiel de son activité lorsque des colons gênois vinrent repeupler Saint-Tropez. Le port qu'ils fondèrent alors accapara rapidement tout le trafic maritime et les stations de pêche du littoral des Maures entre le cap Nègre (Bormes) et la pointe des Issambres (Fréjus).

Malgré son déclin, la baie de Cavalaire restait cependant un refuge occasionnel en cas de tempête et, surtout, un lieu d'accostage aisé dans un secteur côtier globalement inhospitalier. Les pirates et les barbaresques le savaient aussi bien que les marins provençaux et gênois, au grand dam des paysans qui, depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, avaient remis en valeur ce quartier éloigné et commencé à y construire des bastides – d'abord simples abris temporaires, puis habitations permanentes. Le seigneur de Gassin les y encourageait et leur en montrait même l'exemple en créant à cet endroit l'un de ses principaux domaines.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'insécurité persistante freinait encore le développement agricole du quartier. Sous l'égide de l'administration royale fut alors établie sur le piton qui domine l'extrémité ouest de la plage une petite forteresse destinée à protéger toute la baie et ses abords : la tour de Cavalaire, dont le commandement fut confié au propre seigneur du lieu, premier intéressé à son bon fonctionnement. Après avoir ainsi pourvu à la sécurité des habitants, il ne restait plus qu'à leur procurer un lieu de culte. Ce fut chose faite avec la fondation et la construction de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade. La première fondation date du 11 juin 1639 et revient à François de Castellane, baron de Saint-Jurs, vicomte de Valernes, seigneur de Gassin, gouverneur pour le Roi de la tour de Cavalaire en attendant de devenir, en 1645, marquis de Grimaud par acquisition de Marie de la Beaume de Montrevel d'Agoult. L'acte constituait un capital de 36 écus (ou 108 livres) en faveur de Jacques Bernard, prêtre originaire de Cavailon, qui s'engageait en retour à célébrer trois messes par semaine « à la chapele que sera bâtie au cartier de Cavalaire, proche du port, terroir dud. Gassin ». Le seigneur promettait de fournir le mobilier liturgique, « tous les ornemens nécessaires pour habilement d'ung prêtre à chanter mese, ensans, les calises et ornemens d'autel et lumières »<sup>3</sup>.

La fondation initiale fut augmentée à deux reprises. Le 27 juillet 1646, la propre mère du seigneur de Gassin, Diane du Mas de Castellane, dota la chapelle « desdiée sous le tiltre de Nostre-Dame de l'Annonciation, à laquelle elle a toujours heu une particulière dévotion » d'un ensemble de biens-fonds : deux carrés de vigne, avec possibilité d'agrandissement ; un apier, avec ses ruches et leurs « mouches à miel » ; un emplacement de jardin, pour l'usage du recteur, le tout situé au quartier de Cavalaire. La dame douairière donna en outre un capital de 600 livres, dont elle s'engagea à payer les intérêts en attendant d'avoir trouvé un placement sûr. Les obligations du recteur restaient identiques :

---

3. A. D. Var, minutes de m<sup>e</sup> Gaspard Germondy, 3 E 24 / 238, f° 327.

trois messes par semaine, une le dimanche, une messe des morts le mercredi et une messe « de Notre-Dame » le samedi, « à toutes lesquelles messes il priera Dieu pour lad. fondatrice et pour ceux de sa maison »<sup>4</sup>. La seconde augmentation, opérée en 1665 par François de Castellane à l'occasion d'un changement de recteur, ajouta à la dotation une grande vigne située à Cavalaire et une rente annuelle de 100 livres<sup>5</sup>.

Tous les biens offerts par les fondateurs étaient nobles et francs de taille. Les cadastres rédigés en 1691, 1728 et 1763<sup>6</sup> attribuent à la chapelle d'autres propriétés, soumises à l'impôt, dont l'origine reste inconnue : dons ou legs faits par des habitants de Cavalaire, fonds acquis avec le capital ? Le recteur disposait donc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle d'une maison à Gassin, au quartier de Cavaillon, d'une vigne de 500 cannes (environ 2000 m<sup>2</sup>) à la Belle-Isnarde et d'une terre de 900 cannes (environ 3600 m<sup>2</sup>) à Rebufade<sup>7</sup>. Mais il ne semble pas avoir géré correctement cet ensemble, car en 1763 la maison était en ruine et les terres en friche.

La construction elle-même nous est connue par le prix-fait (devis) conclu le 24 mai 1640 entre François de Castellane et le maître maçon Jean Bourillon, originaire de Barème (Alpes-de-Haute-Provence)<sup>8</sup>. L'édifice, composé d'une nef prolongée par une abside semi-circulaire, devait avoir 38 pans (9,5 m) de long, 18 pans (4,5 m) de large, 16 pans (4 m) de hauteur dans oeuvre. Les murs, épais de 1,10 m au niveau des fondations et 0,90 m au niveau du toit, porteraient un berceau sur la nef et un cul-de-four sur l'abside, le tout recouvert de tuiles. L'ouvrage devait utiliser les matériaux locaux, blocage de schiste recouvert d'enduit pour tout le gros-œuvre, sauf les chaînes d'angle, la porte, les fenêtres et le petit clocher-mur réalisés en « pierre de Cavalaire », la serpentine extraite de la carrière toute proche de la Carrade<sup>9</sup>. Cette description concorde approximativement avec les aperçus que nous donnent quelques cartes postales du début du siècle. Il est vrai que la chapelle, dépourvue de toit, y apparaît d'assez loin. On voit cependant sur sa façade un oculus qui ne figure pas dans le projet – repentir en cours de chantier ou addition ultérieure ?.

Quant au mobilier, un inventaire dressé le 19 avril 1665<sup>10</sup> nous en fournit la liste : dans le chœur se dressait l'autel, orné d'un devant en cuir doré et surmonté d'un tableau représentant l'Annonciation dans un cadre en bois très simple ; à côté, une caisse en bois

---

4. A.D. Var, 1 G 17, f° 385 v°. Diane du Mas de Castellane-Allemagne mourut en 1647 à l'âge de 63 ans et fut ensevelie dans l'église paroissiale de Grimaud derrière l'autel de Notre-Dame.

5. A. P., étude Long Grimaud, minutes de me Bérard (1661-1666), f° 545-547.

6. Cadastre de 1691, A. D. Var, 4 E 47 / 2, f° 27 ; 1728, A. C. Gassin, CC 2, f° 119 ; 1763, A. D. Var, 4 E 47 / 3, f° 218.7. Ce quartier se trouve sur la commune de Cavalaire entre les quartiers de la Carrade et des Collières.

8. A. D. Var, 3 E 24 / 238, f° 378 et suivants.

9. Ce Quartier se trouve sur la commune de Cavalaire à la frontière de la commune de la Croix-Valmer.

10. A. P. Grimaud, étude Long, minutes de m<sup>e</sup> Bérard (1660-1666), f° 556-557.

contenait les vêtements et objets liturgiques ; deux chandeliers en bois, une lampe en laiton, une cloche de 20 kilos actionnée par une corde et « deux bourdons de bois servant à l'usage des pèlerins » complétaient l'ameublement, réduit comme on le voit au strict nécessaire.

Le service religieux institué par l'acte de fondation semble avoir été assuré avec régularité. Nous en avons pour preuve le procès-verbal de la visite pastorale effectuée à Gassin par monseigneur Emmanuel de Beausset<sup>11</sup>, évêque de Fréjus, en 1769 : « ... il y a cinq chapelles hors la ville ... celle de Cavalaire (qui) est la seule qui ait un service les fêtes et dimanches »<sup>12</sup>. En dehors de l'église paroissiale, Notre-Dame-l'Annonciade était donc le seul lieu de culte ordinairement ouvert aux fidèles.

Qui desservait la chapelle ? Le premier recteur, Jacques Bernard, assura vraisemblablement lui-même le service. Il habitait une maison près de l'église paroissiale de Gassin, qu'il servait en qualité de prêtre secondaire dès 1639. Mais les recteurs suivants, nommés par le fondateur et ses héritiers, appartenaient à un milieu social trop élevé pour remplir ce rôle. Pierre-François de Benoît, nommé en 1665, était protonotaire du Saint-Siège, docteur en droit canon et civil, conseiller et prédicateur du Roi. Son successeur en 1689 François-Félix de Castellane était le propre fils du marquis de Grimaud Marc-Antoine de Castellane. Le titulaire en 1780, Charles-Alexandre de Michery d'Alban, chanoine d'Aix-en-Provence, avait son logement au grand séminaire de Paris. Suivant l'usage du temps, tous ces clercs nobles de haut rang percevaient les revenus de la chapelle sans en assumer la charge, qu'ils confiaient à des prêtres salariés. Le 19 avril 1665, le recteur P.-Fr. de Benoît prit possession de son bénéfice par l'intermédiaire de François Dounin, prêtre originaire de Barjols, domicilié à Grimaud et « servant de la chapelle Nostre-Dame de Cavalaire »<sup>13</sup>. Un acte du 5 juillet 1749, relatif à un litige de fermage, évoque « messire Jacques Gardanne, prêtre résidant à Cavalaire et aumônier de la chapelle dudit lieu »<sup>15</sup>. François Roux, bourgeois de Gassin, témoigne le 22 mai 1755 « ... que, venant de Bormes quelques jours après Saint-André de la même année, il passa par Cavalaire et pensant s'y arrêter pour voir son frère, le même qui fesoit le service de la chapelle de Cavalaire ... »<sup>14</sup>. Enfin en 1763/1769, B.-H. Savournin et Pierre Taxil, curé et prêtre de Gassin, intentèrent une action en justice contre le sieur Lafont, fermier de Cavalaire, parce que celui-ci ne leur avait pas réglé le montant des messes qu'ils avaient célébrées à la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade<sup>15</sup>. Il semble donc que le service de la chapelle ait été assuré par des prêtres de Gassin ou des communes voisines.

Comme tous les édifices religieux, la chapelle de Cavalaire cessa de fonctionner

---

11. Evêque de Fréjus de 1766 à 1801.

12. A. D. Var, 1 G 72, f° 172.

13. A. P., étude Long Grimaud, minutes de m<sup>e</sup> Bérard (1660-1666), f° 554 v°-556.

14. A. D. Var, série 11 B, Gassin registre 1744-1792.

15. Tablettes de la Côte-d'Azur, 26 septembre 1923, dans de Germond (J.-D.), *Histoire et histoires ... de Cavalaire*, 1992, p. 34.



durant la Révolution. Une lettre du docteur Pardigon, maire de Gassin, en date du 25 juin 1854 le confirme : « ... c'est en 1793 que fut fermée la chapelle qui existait à Cavalaire »<sup>16</sup>. L'édifice fut néanmoins protégé par son statut de propriété privée et par le refus des Castellane de quitter leur pays et échappa de ce fait aux saisies et aux ventes de biens nationaux qui firent disparaître tant d'autres chapelles. On le trouve régulièrement inscrit au cadastre de Gassin de 1808, section C de Cavalaire, parcelle 1008, pour une contenance de 48 m<sup>2</sup>. Mais il ne semble pas avoir retrouvé son ancienne affectation et figure avec le qualificatif de « maison » sur les cotes successives de mademoiselle de Castellane, mademoiselle de Castellane de Meyraud de Lagoy, Mathilde-Félicité veuve Montaigu à Aix, Pierre-Simon Aublé, ingénieur civil à Saint-Raphaël (1883), Melchior-Eugène Giraud d'Agay, époux de Nicole-Pierrette-Charlotte Aublé, à Saint-Raphaël (1912). En 1829, le clocher-mur était toujours debout. Il est indiqué comme amer dans le nouveau portulan<sup>17</sup> du comte de Flotte d'Argençon : « Avec de petits bâtiments, on peut mouiller par 4 brasses<sup>18</sup> à une encablure et demie de la tour, mettant la tour ruinée par le clocher de la chapelle qui est au-dessus d'elle ... »<sup>19</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade apparaît, ruinée et sans toit, sur quelques cartes postales. D'après des témoins, elle aurait été rasée durant la Seconde guerre mondiale par les soldats allemands que les ruines gênaient pour la surveillance des côtes<sup>20</sup>.

#### Liste des recteurs et jus-patrons de la chapelle Notre-Dame l'Annonciade de Cavalaire

Date	Recteurs <sup>21</sup>	Jus-patrons <sup>22</sup>
1639	Jacques Bernard prêtre de Cavaillon	François de Castellane et Diane de Mas de Castellane (morte en 1647)
1665	Pierre-François de Benoît, prêtre d'Avignon	François de Castellane
1680	Démission de Charles Chauvet	Marc-Antoine de Castellane
1682	Phelip Roux, prêtre de Tourette	Idem
1689	François-Félix de Castellane prêtre, fils de Marc-Antoine de Castellane	Idem
1705	Joseph Remonde chanoine de l'église collégiale de Saint-Rémy	Toussaint-Antoine de Castellane (mort en 1746)
1721	Honoré de Félix-Creisset, prêtre de Riez	Idem
1780	Charles-Alexandre de Michery-d'Alban, prêtre d'Aix-en-Provence	Jean-Baptiste de Castellane

16. Archives diocésaines. Voir de Germond (J.-D.), op. cité, p. 34 et 36 et Peirugues (C.), *Gassin au fil du temps...*, Maury, 1994, p. 110.

17. Carte maritime indiquant la position des ports et le contour des côtes.

18. 300 m environ.

19. Comte de Flotte d'Argençon, *Nouveau portulan de la Méditerranée ou guide complet du pilote sur toutes les côtes, îles, bancs et ports compris depuis Cadix jusqu'à la mer Noire*, Tome 2, Toulon, 1829.

20. De Germond (J.-D.), op. cité, p. 33, propose la date de 1943.

21. Dans le golfe de Gimaud, d'autres membres de la famille de Castellane jouissaient de bénéfices ecclésiastiques : en 1729, André-Jean-Baptiste de Castellane était prêtre de la paroisse de la Mourre (A. D. Var, 1 G 29, f° 364) ; en 1771, Alphonse-Honoré-Boniface de Castellane-Grimaud, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem était prêtre de la chapelle Notre-Dame-du-Bon-Refuge à Ramatuelle (A. D. Var, 1 G 39, f° 150).

22. A. C. Gassin, BB 13, 17 juillet 1639, f° 28.

Dans les actes de fondation, la famille de Castellane avait prévu, comme c'était l'usage, d'assurer le jus-patronat, c'est-à-dire la faculté de nommer le recteur de son choix, tout en soumettant cette candidature à l'autorité de l'évêque de Fréjus. On connaît le souci qu'avaient alors les chefs des grandes maisons d'assurer des bénéfices à leurs enfants ou membres de leur famille, clercs, car ceux-ci avaient besoin de revenus pour vivre. Deux des recteurs de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade répondent à ce critère :

François-Félix de Castellane, recteur de 1689 à 1704, fils de Marc-Antoine de Castellane<sup>23</sup>, Honoré de Félix de Creisset, recteur de 1721 à 1779, membre de la famille de Marie-Anne de Félix de Creisset. Celle-ci était l'épouse de Toussaint-Antoine de Castellane, jus-patron de la chapelle au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Biographie sommaire des recteurs de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire :**

**Jacques Bernard**, fut le premier recteur de 1639 à 1664, originaire de Robion (Comtat Venaissin) et prêtre de Cavaillon. En 1639, il est mentionné comme prêtre desservant l'église paroissiale de Gassin<sup>24</sup>. Cela nous est confirmé par un acte qu'il signa devant notaire, le 4 octobre 1642, avec « messire Jehan Hebrard, prêtre du lieu de Flayosc ». Il est stipulé que « messire Jacques Bernard, autre prêtre servant à présent l'église du lieu de Garcin sy-présent, abceptant, estipulant à sçavoir, de fere le service divin de l'église du lieu de Garcin durant trois ans »<sup>25</sup>. Jacques Bernard semble avoir été estimé et bien impliqué dans la vie de la communauté puisqu'il fut sollicité à plusieurs reprises comme témoin pour la mise à l'enchère du four de la communauté<sup>26</sup>. Vers la fin de sa vie, il vivait probablement dans une certaine aisance : le 23 mars 1653, il arrenta à Henri Chauvet, habitant de Saint-Juers, « tout une jonquière que souloit estre pré, audit terroir de Gassin, quartier de Boutiguiel (...), pour le temps de cinq ans, (...) à la rante de dix livres par an »<sup>27</sup>. En 1664, il passa un contrat de « mégerie de ruches à miel » avec Jehan Octoul, charpentier de Gassin<sup>28</sup>. Nous savons aussi qu'il habitait une maison « situé à l'enclos dudit Gassin, au-davant l'église de la paroisse dudit lieu »<sup>29</sup>.

Jacques Bernard semble avoir été un prêtre d'origine non noble, peut-être modeste, et bien implanté dans la vie de la communauté de Gassin. C'était un proche des Castellane

---

23. A. D. Var, minutes de m<sup>e</sup> Germondy, notaire à Gassin, 3 E 24 / 239, f<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>.

24. A. C. Gassin, BB 13, 17 juillet 1639, f<sup>o</sup> 28, etc.

25. A. P., étude Long Grimaud, m<sup>e</sup> Bérard (1651-1654), f<sup>o</sup> 346 v<sup>o</sup>-347 v<sup>o</sup>.

26. 6 décembre 1644, A. D. Var, minutes de m<sup>e</sup> Germondy, 3 E 24 / 239, f<sup>o</sup> 40 v<sup>o</sup>.

27. 17 août 1665, A. P., étude Long Grimaud, minutes de m<sup>e</sup> Bérard (1660-1666), f<sup>o</sup> 603. Il s'agit d'un acte d'arrentement fait par François de Benoit, son successeur, à Antoine Marseille.

28. Il fut présent lors de la signature du prix-fait de la chapelle le 24 mai 1640.

29. Dignitaire le plus élevé parmi les prélats de la cour romaine qui ne sont pas évêques.

et particulièrement de Diane de Mas, peut-être son confesseur. Il a été un des artisans de la fondation et de l'édification de la chapelle<sup>30</sup>. On peut légitimement supposer que son statut de recteur de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire, lui a apporté un plus grand statut social et une certaine aisance matérielle.

**Pierre-François de Benoît**, recteur à partir de 1665, était prêtre d'Avignon, proto-notaire<sup>31</sup> du Saint-siège apostolique, docteur de droit canon et civil, professeur de théologie, conseiller et prédicateur du Roy. Il s'agit d'un clerc issu de la noblesse et d'un rang socialement bien plus élevé que son prédécesseur. C'est peut-être pour cela que François de Castellane avait prévu une nouvelle fondation, la troisième, afin d'augmenter la rente de ce nouveau recteur à qui l'on octroya le titre, sans doute honorifique, de prieur<sup>32</sup>. L'affaire fut rondement menée puisque la nouvelle fondation fut constituée le 18 mars 1665 et P.-F. de Benoît fut chargé de la présenter à Monseigneur Zongo Ondedei, évêque de Fréjus. Une semaine plus tard, le 26 mars, P.-F. de Benoît loua à Jean Nègre, marchand de Marseille fermier de la communauté de Grimaud, une maison meublée avec un jardin rue du Gacharel à Grimaud. On mesure ainsi que P.-F. de Benoît avait un certain standing, les voisins étaient connus pour être parmi les plus riches bourgeois du village : Guillaume Issautier, premier consul de la communauté et maître Guillaume Hermié notaire<sup>33</sup>. Nous pouvons légitimement supposer que P.-J. de Benoît loua une habitation à Grimaud car il était une relation proche des Castellane.

Le 19 avril 1665, P.-J. de Benoît prit possession de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire suivant le rite en usage : « sommes partis dudit Grimaud en compagnie dudit messire Benoît prieur, dudit messire Dounin prestre, arrivés audit Cavalaire, ledit messire Dounin auroit fait ouvrir la porte de la chapelle dudit Cavalaire ou ledit prioré est fondé, ayant prins ledit messire Benoît prieur par la main droicte, l'a conduit au-devant l'autel de ladite chappelle où estants tous deux mis à genoux, après avoir fait leur oresson et prière, luy a fait découvrir, béser et recouvrir ledit autel, l'ayant après conduit au cœur de ladite chappelle, fait sonner la cloche, conduit à la porte de ladite chappelle, fait fermer et ouvrir icelle en signe de vraye poucession et généralement fait faire tous actes requis et nécessaires et à ses fins l'a mis en poucession et jouissance des rantes et revenus dépendans dudit prioré Nostre-Dame-de-Cavalaire »<sup>34</sup>.

---

30. Nous ne pensons pas que la chapelle Notre-Dame-de-Cavalaire ait été un prieuré. Elle demeura une chapellenie et nous remarquons que les clercs suivants retrouvèrent le titre de recteur.

31 A.P., étude Long Grimaud, minutes de m<sup>e</sup> Bérard (1660-1666), f° 550-551 v°.

32. A. P., étude Long Grimaud, minutes de m<sup>e</sup> Bérard (1660-1666), f° 556-557.

33. A.C. Saint-Tropez, GG 53, f° 361 v°.

34. A.C. Gassin, CC 1, f°54.

**Charles Chauvet**, démissionna de sa charge en 1680, on ne connaît pas la date à laquelle il était devenu recteur.

**Phelip Roux**, recteur de 1682 à 1689, originaire de Tourette diocèse de Fréjus. Il était prêtre de Saint-Tropez, habitant ce lieu depuis plusieurs années, membre de la confrérie des pénitents noirs de cette ville. Il est mort le 12 septembre 1709 à l'âge de 70 ans<sup>35</sup>.

**François-Félix de Castellane**, recteur de 1689 à 1705, était le fils de Marc-Antoine de Castellane, marquis de Saint-Juers et gouverneur pour le Roy en la ville de Saint-Tropez. François-Félix de Castellane habitait Saint-Tropez.

**Joseph Remonde**, recteur de 1705 à 1721, originaire de Saint-Tropez, chanoine de l'église collégiale de Saint-Rémy. Il est probablement mort de la peste qui a ravagé la Provence de 1720 à 1722.

**Honoré de Félix de Creisset**, recteur de 1721 à 1780, originaire du diocèse de Riez, était cleric de la métropole d'Aix-en-Provence.

**Charles-Alexandre de Michery-d'Alban**, recteur à partir de 1780, originaire d'Alban, diocèse de Fréjus, né en 1759, il était chanoine de la métropole d'Aix-en-Provence et demeurait à Paris au grand séminaire, rue du Vieux-Colombier.

### **Frère Pierre Truc, ermite de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire.**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, des ermitages sont fréquemment associés à des chapelles ou à des lieux de pèlerinage. Nous en connaissons plusieurs exemples dans le Golfe de Grimaud :

A Grimaud, chapelle Notre-Dame de la Queste à partir du XVI<sup>e</sup> siècle ; à la Mole, chapelle Sainte-Madeleine (XVI<sup>e</sup> siècle) ; à Saint-Tropez, chapelle Sainte-Anne (XVII<sup>e</sup> siècle) ; à la Garde-Freinet, chapelle Notre-Dame-de-Miremer et à Gassin où le frère Pierre Truc a été le premier, et peut-être le seul, ermite de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire.

Pierre Truc était issu d'une famille aisée établie à Gassin depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. D'après le cadastre de 1643<sup>36</sup>, il possédait avec son père Louis Truc, plus d'une quarantaine de biens dont : 2 maisons, 1 cave, 3 casaux, 2 jardins, 2 vignes, 3 prés, 1 pinède, 27 terres, 2 bœufs et 1 cheval. Les Truc père et fils, étaient la cinquième fortune de Gassin.

---

35. Cela pourrait correspondre approximativement aujourd'hui aux fonctions de simple police et de correctionnelle.

36. A.C. Gassin, CC 1, f°54.

En 1637 le père Louis Truc, était lieutenant du juge, c'est-à-dire responsable de la basse et moyenne justice seigneuriale à Gassin<sup>37</sup>. A ce titre, en tant que représentant du seigneur, il présidait les assemblées communautaires. Le 19 avril 1637, il fut nommé député avec quatre autres membres du conseil de la communauté, pour régler certaines affaires entre celle-ci et le seigneur de Gassin. Louis Truc apparaît comme un homme de loi, instruit. Il mourut entre mai 1644 et l'année 1649.

Pierre Truc est mentionné pour la première fois le 7 juin 1637 dans une délibération communale. Il était commis du trésorier moderne Barthélémy Octoul. Il est vraisemblable que son père lui avait fait obtenir ce poste afin de l'initier à la gestion et à la tenue des livres de comptes. Mais un litige naquit entre d'un côté, Barthélémy Octoul trésorier et son commis Pierre Truc et de l'autre, la communauté qui réclamait que les comptes lui soient rendus. L'affaire se plaida devant la Cour des comptes à Aix-en-Provence. Pour des raisons que nous ignorons, Pierre Truc resta seul et fut mis directement en cause. Après de nombreux et longs épisodes juridiques, la Cour des comptes donna raison à Pierre Truc. En septembre 1639, la communauté se vit obligée de lui payer 252 livres 14 sols 8 deniers de dédommagements.

Pierre Truc apparaît comme ermite de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire entre 1649 et 1666, essentiellement à travers des actes de ventes de ses biens fonds. En février 1666, Barthélémy Brégonsul et Jean Octoul, deux de ses cohéritiers, échangèrent à Jean Germondy, des propriétés issues de sa succession. Frère Pierre Truc était donc décédé quelque temps avant cette date.

Sa qualité de frère laisse supposer que Pierre Truc avait dû recevoir les ordres mineurs, dans un des ordres mendiants qui fournissaient alors des ermites : ordre de s<sup>t</sup> Antoine, de s<sup>t</sup> Hilaire, des Carmes ou de s<sup>t</sup> François.

Quel a été le rôle joué par le frère Pierre Truc à la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade ? L'ermite devait probablement s'occuper de l'entretien de la chapelle, et d'actionner la corde de la cloche pour appeler les fidèles aux offices et ainsi rythmer les journées des habitants. Il faut imaginer que frère Pierre Truc habitait dans une cabane proche de la chapelle ou dans un petit logement laissé à sa disposition. Nous devons toutefois convenir que l'activité de l'ermite de Cavalaire nous demeure assez obscure faute de documents.

*Bernard Romagnan*

*Syndicat Mixte du Golfe de Saint-Tropez / Pays des Maures*

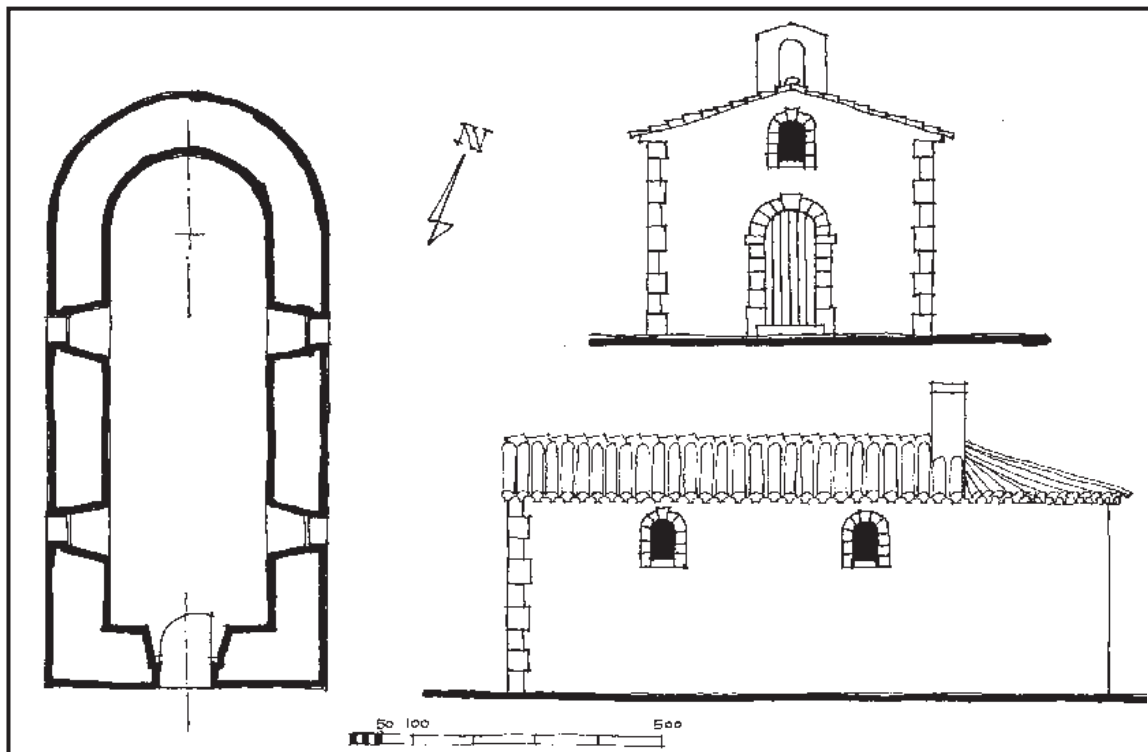
---

37. Cela pourrait correspondre approximativement aujourd'hui aux fonctions de simple police et de correctionnelle.

## Annexe

1640, 24 mars. Gassin. Prix-fait de construction de la chapelle Notre-Dame-l'Annonciade de Cavalaire.

Original, minutes de Gaspard Germondy, notaire à Gassin, A.D. Var, 3 E 24 / 238, f° 378.



- Essai de restitution de la chapelle Notre-Dame de Cavalaire selon le prix-fait de 1640 -  
par Jean-François PUJO-POULIT, architecte D.P.L.G.

Acte de priz-fet d'une chapele pour m<sup>r</sup> de S<sup>t</sup>-Juers contre Jehan Bourillon

L'an mil six cens quarante et le vingt-quatriesme jour du mois de marz après midi, constitués en leur personne par-devant moy notaire royal soubzsigné et tesmoingz après només, Jehan Bourilon, m<sup>re</sup> mason du lieu de Barreme, lequel de son gré pour luy et les siens a promis et promet a messire François de Castellane, seigneur et baron de S<sup>t</sup>-Juers, Garcin et autre plases, sy présent, abseptant, extipulant, de fere unne chapele au terroir dud. Garcin, cartier de Cavalaire, proche de la tour, au lieu et plase que plera aud. seigneur, suivant les paches entre heux acordés sy-apprès expesifiés savoir : que led. m<sup>e</sup> Bourilon sera tenu de fere lad. chapele de la longueur de trante huit pans et de largeur dix-huit pans francz de murailhes et d'auteur de seze pans sur terre sans y

comprendre la houte que sera sur icelle, les murailhes à leur fondemant de quatre pans et tiers d'espeseur reduictes jusques au couvert à quatre pans moins tiers, et y fera à ung coing d'icelle ung dome couvert (an rond) à ceu de fourt et le restant de lad. chapele couverte à demy voute et à chaux et sable, au dome y feront quatre petites fenestres pour y mestre de vitres et les coingz de lad. chapele de pierres de tailhe de la pierre de Cavalaire, ensamble la porte et fenestres en-dehorz de lad. pierre, et sera tenu de fournir le sable, pierres et heau, porter la chaux, le touct sur le lieu et les manobres à ces propres cous et despans, et led. seigneur sera tenu fournir la chaux que luy sera necesere, ensamble luy fere porter sur le lieu la pierre de thailh, ensamble le legnan et bois que luy sera utile et necesere à fere lad. chapelle et luy donner aud. m<sup>e</sup> Borilaon deux livres dix soulz de la canne carrée de lad. murailhe tant plain que vuide reduicte à deux pans d'espeseur, d'abondant led m<sup>e</sup> Bourilan fera sur le dome ung fanal de pierre de tailh et de l'hauteur de trois pans et de la pierre de Cavalaire, et aussi sera tenu de emblanchir lad. chapele dedans de palstre et y fera ung cordon dedans proche de la houte et led. seigneur fornira led. palstre et de rebouchier bien et deubement dehorz et couvrir icelle chapele à thuille moilhé, et led. seigneur fornira les thuelles, lesquelz fera porter contre lad. chapelle et fera aracher les pierres de tailh et porter sur le lieu sulement de celles que seront utiles et neceseres à la porte et dome et celles que seront aux coingz et fenestres led. m<sup>e</sup> Borilan les fornira à ces despans.

Et tout le contenu au présent acte lesd. parties ont promis observer et n'y contravenir à peyne de tous despans domaiges et interets (...).

Acte fect et publié aud. Garcin, dans le château seigneurial, en présence de N Jehan de Fabry sieur cadet de Masan de Riés et messire Jacques Bernard pretre de Ramatuelle (...).

Saint-Jeurs, Le cadet de Masan, J. Bernard pretre et moy Girmondy notaire.



## Association pour la Recherche de l'Histoire du Freinet

Siège social : Mairie de la Garde-Freinet - 83680 La Garde-Freinet

**but : la mise en valeur du patrimoine historique et culturel du Freinet en général,  
et de la Garde-Freinet en particulier.**

